

## **AVIS PUBLIC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2023 : « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 331-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1. »

## **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ:**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2023 : « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 331-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1. » LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE TREIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (13-11-2023).

L'AVIS MINISTÉRIEL DÉCRÉTANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX RÉVISÉS SUR LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1 A ÉTÉ PUBLIÉ À LA PARTIE 1 DE LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC LE 16 DÉCEMBRE 2023.

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 20<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Directrice générale/Greffière-trésorière